

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-8-2-16

**Séance du** lundi 20 septembre  
2021

### **POLITIQUE DU TOURISME PLAN DE COMMUNICATION DE REBOND POUR LA DESTINATION ALSACE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE À ALSACE DESTINATION TOURISME**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

**ABSENTS :**

MAURER Jean-Philippe

RUCH Valérie

VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-3-3-2 du 15 février 2021 relative au Budget Primitif 2021 « Attractivité, Tourisme et Montagne »,

VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2021-3-6-3 du 26 mars 2021 relative à la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 en faveur d'Alsace Destination Tourisme (ADT),

VU la convention relative au versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 en faveur d'Alsace Destination Tourisme,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-5-8.10 du 31 mai 2021 relative à la Décision Modificative n°1 du budget Primitif 2021 de la CeA,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la demande de subvention complémentaire présentée par ADT en date du 27 avril 2021,

VU l'avis favorable de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 30 août 2021,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre de l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement complémentaire de 200 000 € à Alsace Destination Tourisme, pour la mise en œuvre du plan de communication de rebond. Cette subvention fera l'objet d'un seul versement à la signature de l'avenant n°1 à la convention relative au versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 en faveur d'Alsace Destination Tourisme ;

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 en faveur d'Alsace Destination Tourisme, joint en annexe à la présente délibération, et autorise le Président à le signer ;
- Précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'opération P059O014 - chapitre 65 - nature 65748 - fonction 69.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité